Image not found or type unknown

Autorisation d'hébergement d'un mineur

Par **Vero92600**, le **21/11/2013** à **12:37**

Bonjour,

Je souhaite me séparer de mon concubin car il fait des dettes au jeu. Il se trouve qu'il a la garde de son fils qui vit avec nous depuis quatre ans et si je le quitte je doute qu'il s'occupe bien de son fils. Par ailleurs la mère de son fils n'est pas en mesure non plus de l'élever dans de bonnes conditions (alcool, drogue...) Son fils souhaite venir vivre avec moi et veut demander leur accord à son père et sa mère pour que je l'héberge en fait. Nous ne voulons pas faire intervenir les service sociaux mais régler nos affaires nous-mêmes.
Ma question est :
Est-il légalement possible de faire valoir le souhait d'un enfant mineur (15 ans) d'être accueilli par une autre personne de son choix que ses parents et d'obtenir de ce fait leur accord d'hébergement sans avoir a déclencher une enquête sociale et tout ce qui s'ensuit?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés